

ORDONNANCES ÉDICTÉES PAR LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Exemption en matière d'unité de stationnement –
2669, rue Notre-Dame Ouest
4220, rue Notre-Dame Ouest

PRENEZ AVIS que le conseil d'arrondissement a édicté, lors de sa séance du 4 juillet 2017, les ordonnances nécessaires en vertu du Règlement concernant les exemptions en matière d'unité de stationnement (5984, modifié), afin d'exempter le propriétaire du 2669, rue Notre-Dame Ouest, de l'obligation de fournir une (1) unité de stationnement, en regard de l'ajout de trois logements et afin d'exempter le propriétaire de l'immeuble à être construit au 4220, rue Notre-Dame Ouest, de l'obligation de fournir trois (3) unités de stationnement.

Ces ordonnances sont disponibles pour consultation au Bureau Accès Montréal situé au 815, rue Bel-Air, du lundi au vendredi de 9 h à 17 h.

Montréal, le 6 juillet 2017

Pascale Synnott
Secrétaire d'arrondissement